



FGR-FP – 20 Rue Vignon
75009 PARIS

CNRPA/Infos

N°4
Juin 2008

Comité national
des retraités et personnes âgées

Bulletin d'information des délégués de la FGR-FP dans les CODERPA

COMMISSIONS REGIONALES	
<p>Rencontre nationale des CODERPA</p> <p>27 NOVEMBRE 2008</p> <p>Retenez cette date et veillez à la désignation des délégués de votre CODERPA à cette réunion. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement.</p> <p><u>Envoyez-nous votre adresse électronique</u></p> <p>Le présent bulletin est envoyé par la poste. Si vous possédez une adresse électronique merci de nous l'envoyer à : fgrfp@wanadoo.fr En précisant « fichier CODERPA »</p> <p>N'oubliez pas de consulter régulièrement le site internet de la FGR-FP fgrfp.org pour suivre l'activité de la Fédération.</p>	<p>Rappel du décret 2006-609 du 26 mai 2006 :</p> <p>« Le comité national constitue et anime des commissions régionales ». Le CNRPA n'a cessé de relancer le ministère pour la mise en œuvre du décret. Il manquait en effet des instructions sur le rôle, le fonctionnement et la composition de ces commissions. Après plusieurs rappels, le directeur de cabinet de la ministre Valérie Létard a enfin, le 13 mars 2008, adressé une réponse à la Vice-Présidente du CNRPA ;</p> <p>Extraits :</p> <p>« Sur la base de la rédaction actuelle du Code de l'action sociale et des familles et du principe de libre administration des collectivités locales, il paraît difficile de constituer des commissions régionales permanentes ayant pour objet d'assurer la participation des retraités et des personnes âgées dans les instances consultatives du niveau régional « (...) je reconnais néanmoins l'intérêt que pourrait revêtir l'organisation d'un échelon régional de coordination et d'échanges d'informations dans les domaines touchant les politiques en direction des personnes âgées ayant un impact inter départemental ou une application régionale ».</p> <p>Selon le représentant de la ministre les commissions régionales pourraient être constituées sous forme de groupes de travail « d'une dizaine de personnes désignées par leur administration ou institution (membres du CODERPA désignés par les conseils généraux, membres du CNRPA et de l'administration). Le CNRPA a pris acte des propositions du ministère mais depuis cette date rien de concret n'a bougé.</p> <p>Pour la FGR-FP ce projet est très loin de notre exigence d'un vrai niveau régional – constitué démocratiquement - de réflexion et de proposition pour les retraités et les personnes âgées. Le directeur de cabinet cite d'ailleurs, dans sa lettre, de nombreux organismes régionaux placés sous la tutelle du Préfet de région ou du directeur de l'agence régionale d'hospitalisation dans lesquels les « commissions régionales... pourraient être associées » ou « seraient chargées d'une mission d'information, de mutualisation et de capitalisation des bonnes pratiques sur des thématiques régionales ».</p> <p>Encore un effort, Madame la ministre, il faut aller plus loin.</p>
<p>Retenez aussi la date du Jeudi 16 octobre qui a été retenue par l'Inter-UCR comme journée nationale d'action sur le pouvoir d'achat.</p>	
	<p>Jacqueline Pasquier</p> <p>Jacques Maurice</p>

COMITE PLENIER DU 24 JUIN

Deux textes importants ont été adoptés à l'unanimité par le comité (extraits) :

LE CNRPA S'INQUIÈTE : le 5^{ème} risque ?

« S'agissant d'abord du vocabulaire employé, le CNRPA a noté avec satisfaction l'abandon du terme dépendance.

Le CNRPA adhère également au principe de la fixation d'un objectif de reconnaissance d'un droit universel d'un plan personnalisé de compensation pour l'autonomie tel que l'avait défini à la quasi-unanimité le conseil de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Toutefois le CNRPA s'interroge sur le flou qui entoure l'allègement du reste à charge des personnes hébergées en EPHAD.

(...)

Le CNRPA s'étonne et s'inquiète de l'absence d'annonce de dispositions progressives relatives à la convergence des dispositifs actuels d'APA et de PCH dont l'aboutissement est une compensation pour tous assortie d'une réponse adaptée à chacun.

Le CNRPA ne retrouve pas enfin un financement qui se situe dans la stricte solidarité nationale mais plutôt une combinaison en pâté d'alouette : une alouette de financement public – un cheval de financement privé. Ce qui ne garantit pas l'avenir.

(...)

LE CNRPA DEPLORE LA REMISE EN CAUSE DE LA SOLIDARITE NATIONALE :

- la suppression depuis le 1^{er} janvier 2008 de l'exonération de la cotisation patronale pour les personnes âgées a pour conséquence, pour certaines d'entre elles, la réduction du nombre d'heures d'aide dont elles bénéficient. Cela est contraire au développement du maintien à domicile et à la création d'emplois dans ce domaine.
- la suppression, à compter du 1^{er} août 2008 du remboursement du matériel médical par la sécurité sociale dans les établissements alourdira la participation financière des personnes accueillies,
- l'instauration du « bouclier sanitaire » pourrait réduire de fait les ALD, ce qui serait lourd de conséquences pour les retraités et personnes âgées concernés,
- dans le même registre, le CNRPA rappelle son opposition aux déremboursements des médicaments et à l'instauration des franchises.

Motion revendicative du congrès de Nancy 2008 (extraits) :

Le CNRPA et les CODERPA ont contribué à forger une représentation sociale des retraités et personnes âgées.

Le Congrès dénonce les disparités de composition, de moyens et de fonctionnement des CODERPA, liées à la volonté des Conseils Généraux et souhaite l'harmonisation nationale préconisée par le CNRPA.

Il revendique pour les CODERPA, placés auprès des présidents de Conseils Généraux une autonomie de fonctionnement et de gestion.

Il revendique la participation d'un représentant du CODERPA au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Il souhaite, dans chaque région, la mise en place des commissions régionales lieux de réflexion et de proposition.

Il demande que les CODERPA, les commissions ou autres structures régionales existantes et le CNRPA soient consultés obligatoirement avant toute décision concernant les retraités et personnes âgées.